

M A I R I E R O B I A C - R O C H E S S A D O U L E

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le six novembre à dix huit heures , le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle Courtial, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, , Mme SUGIER Nadia, Mme PELATAN Nicole, Mme ADAM Agnès Adjoints, Mr CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme LEZÉ Christine, Mme AGRA Régine M. PONTET Jean-Luc, Mr PALLES Edouard ,Mme THOMASSET Marie-Christine.

Absents ayant donné procuration : M. Jérôme PERCETTI a donné procuration M. Henri CHALVIDAN . M. Jean-Marc d'ORIVAL a donné procuration à M. Edouard PALLES .

Secrétaire de séance : Mme MILLET Cécile .

En début de séance le Conseil Municipal observe une minute silence à la mémoire de Samuel PATY .

1°) Approbation de PV du 02/11/2020 : Délibération n°76-2020

Monsieur le Maire interroge les membres du conseil municipal sur des observations éventuelles à faire sur le compte rendu du procès-verbal du dernier conseil en date du 02/11/2020, qui a été envoyé à tous.

Aucune observation n'ayant été formulée par les membres, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et procurations.

2°) Mur de Soutènement quartier Pialet : Délibération n° 77-2020

Après rappel de la délibération du 19/12/2017 lançant la procédure d'acquisition de bien sans maître quartier Pialet AB275, Monsieur le Maire informe le Conseil que le dit mur de soutènement devient menaçant pour les riverains, qu'il y a lieu au regard du danger de procéder à une remise en état .

Le Conseil après en avoir délibéré se prononce favorablement et à l'unanimité sur ce point.

3°) Diagnostic Global d'Eclairage Public :Délibération n° 78-2020

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard – SMEG – d'un diagnostic de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Son Maire entendu, après délibération le Conseil approuve ce projet pour un montant de 3685,00€HT, s'engageant à participer à hauteur de 1990,00€ .

4°) Renforcement Réseaux Electrique quartier Pertuiserie :Délibération n° 79-2020

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard – SMEG – portant sur l'embellissement et la résorption des fils nus . **Son Maire entendu, après délibération le Conseil approuve ce projet pour un montant de 121795,90€ HT .Dépense prise en charge à 100% par le SMEG .**

5°) Mise en discrétion Réseau Télécom :Délibération n° 80-2020

Monsieur le Maire expose qu'en coordination avec les précédents travaux, un projet portant sur la mise en discrétion réseau TEL-ORANGE , par enfouissement .

Son Maire entendu, après délibération le Conseil approuve ce projet pour un montant de 22289,50€ HT.

6°) Mise en discrétion Eclairage Public, mise en place Lanternes LED :Délibération n° 81-2020

Enfin, Monsieur le Maire expose qu'en coordination avec les précédents travaux, un projet portant sur la mise en discrétion éclairage public, par enfouissement.

Son Maire entendu, après délibération le Conseil approuve ce projet pour un montant de 20403,20€ HT .

7°) Choix du Fournisseur d'Electricité à compter de 2021 :Délibération n° 82-2020

La loi N° 201961147 du 08/11/2019 ayant modifié les critères pour l'octroi des tarifs réglementés, Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de choisir un fournisseur à compter de 2021 . Il propose de conserver EdF .

Après en avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité de conserver EdF comme fournisseur.

8°) Prise en charge frais adhésions Accès Pour Tous : Délibération n° 83-2020

Nicole PELATAN, adjointe aux affaires scolaire, expose qu'elle a sollicité Accès Pour Tous à fin d'organiser l'aide aux devoirs. Considérant que les intervenants sont des bénévoles, elle sollicite l'accord du Conseil pour que l'adhésion – soit 175€ - soit prise en charge par la Mairie .

Après en avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité de prendre en charge cette adhésion.

9°) Procédure Récupération Bien Vacants Sans Maître :Délibération n° 84-2020

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il a été alerté par M. Rémi CEBE propriétaire au Vieux Buis, concernant un risque de chutes de pierres provenant d'une ruine située en amont de sa propriété . Au regard du cadastre, il s'agit d'une parcelle cadastré A1110 , attribué à M. Jean-Pierre ALIBER, personne à ce jour inconnue, voire décédée. Considérant les risques encourus par les riverains , Monsieur le Maire propose d'effectuer des recherches plus approfondies et d'engager la procédure de bien vacant et sans maître .

Après en avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser son Maire à lancer la procédure.

10°) Modification Règlement Tarif Cantine :Délibération n° 85-2020

Après en avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité que les familles bénéficiant en matière de cantine scolaire, de tarifs réduits devront fournir tous les mois le justificatif du quotient familial retenu par la CAF, faute de quoi les repas seront facturés sans minoration.

11°) Décision Modificative Budget Investissement M14 N°3 :Délibération n° 86 -2020

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser les modifications budgétaires suivantes:

Articles	Dépenses	Recettes
BUDGET GENERAL M14 –Section d'Investissement		
21	1 000,00 €	
24		1 000,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité d'approuver les modifications ci-dessus listées.

12°) Mise en Non valeur :Délibération n° 87-2020

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier émanant de la trésorerie de St Ambroix, proposant de mettre en non-valeur des titres : Eau pour un montant de ... € TTC (surendettement) .

Question Diverses :

Désignation des Délégués aux différentes Commissions de la Communauté de Communes de Céze Cevennes .

Commission Petite Enfance-Jeunesse :Nicole PELATAN.

Commission Environnement- Gestion des déchets : Jonathan RACINE.

Commission Activité Economique :Henri CHALVIDAN.

Commission Culture- Ecole de Musique : Marie-Christine THOMASSET.

Commission Agriculture-Forêts-DFCI : Henri CHALVIDAN.

Commission Développement Touristique – Communication : Christine LEZE.

Commission Finances-CLECT : Jean-Marc d'ORIVAL.

Commission Développement Durable – Mobilité- Patrimoine :Jean-Marc d'ORIVAL.

L'ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 19 h.